

**RAPPORT DU SEMINAIRE DE FORMATION DES FORMATEURS  
SUR LES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL  
DU 15 AU 16 MAI 2007**

Les 15 et 16 mai 2007, s'est tenu dans la salle de réunion du Bureau Sous-Régional de l'OIT à Yaoundé, un séminaire de formation des formateurs sur les principes et droits fondamentaux au travail. Ce séminaire a connu la participation effective non seulement des représentants des administrations publiques, du représentant du Barreau, mais aussi et surtout des organisations des travailleurs et employeurs ainsi que les ONG.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- la cérémonie d'ouverture,
- les exposés suivis de débats,
- les travaux en atelier,
- la validation du plan de formation des acteurs cibles,
- l'adoption du rapport du séminaire,
- cérémonie de clôture.

## **I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

Elle est principalement marquée par le mot introductif de Monsieur le Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT, la présentation des participants, la désignation du bureau de l'atelier, la présentation de la méthodologie de l'atelier.

### **A. Le mot introductif du Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT.**

Après les civilités d'usage, Monsieur le Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT s'est, dans son mot introductif, appesanti sur la Déclaration de l'OIT adoptée en 1998 à Genève, relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Il s'est penché essentiellement sur la difficulté qu'éprouvent les pays à appliquer les PDFT. Il a également tenu à rappeler l'engagement pris par le BIT de réunir un ensemble de ressources internes dans le souci de faciliter la réalisation des buts de la Déclaration. En outre, il a fait état de ce que le BIT, en partenariat avec le Gouvernement Français a lancé le programme d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration et son suivi. Le programme qui s'exécute en Afrique de l'Ouest depuis 2000, devra faire ses premiers pas dans la zone CEMAC et notamment au Cameroun qui est le premier pays à avoir lancé ses activités dans le cadre de ce programme. Pour clore son propos, il a souligné l'importance des travaux qui devront déboucher sur les résultats attendus. Sur ce, il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

## **B. Bureau de l'atelier :**

Il a été constitué comme suit :

Présidente : Mme GWENANG Irène – MINTSS  
Rapporteurs : Mme NUNGA BILOUNGA – UGTC  
Mme EDIMO MBAPPE – MINPROFF.

## **II- LES EXPOSES ET DEBATS**

### **A. Présentation de la Déclaration de l'OIT et son suivi**

Faite par Monsieur Flavien ZOGO, administrateur sous-régional de PAMODEC II pour la zone CEMAC, cette présentation a été scindée en plusieurs parties en vue d'une meilleure compréhension.

- pourquoi une Déclaration ?
- de quels droits fondamentaux s'agit-il ?
- avec quel suivi ?
- quel rôle pour les organisations d'employeurs et de travailleurs ?

Monsieur Flavien ZOGO a mis en évidence les quatre dates essentielles (1994, 1995, 1996, 1998) qui soutendent la compréhension du pourquoi la Déclaration.

- en 1994, lors de la 81<sup>ème</sup> session de la conférence internationale du Travail le Directeur Général du BIT a présenté un rapport intitulé « Des valeurs à défendre, des changements à entreprendre ».
- Mars 1995, lors du sommet mondial pour le développement social de Copenhague, le Directeur Général du BIT, à la suite des engagements pris par les chefs d'Etats lancé une campagne de ratification des conventions fondamentales. Le plan d'action adopté lors de ce sommet précise en outre que les pays n'ayant pas ratifié les conventions fondamentales sont tenus d'en respecter les principes et de présenter un rapport annuel.
- Décembre 1996, à la conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, les débats ont tourné autour de l'adoption d'une clause sociale.
- Juin 1998 : adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi adoptée lors de la 95<sup>ème</sup> session de la CIT.

L'intervenant a rappelé les quatre principes fondamentaux à savoir :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'exposant tout en rappelant l'objet du mécanisme de suivi, a mis un accent sur ses composantes que sont le suivi annuel et le rapport global.

Pour l'intervenant, la Déclaration encourage les travailleurs et les employeurs à promouvoir la PDFT au sein de leurs organisations et auprès des membres respectifs.

En guise de conclusion, il nous a rappelé que la Déclaration est un outil promotionnel et ne peut être utilisé à des fins répressives ni commerciales ni protectionnistes.

Monsieur GUIGUET dans son exposé a présenté deux points : les normes, en précisant leur objet et a retracé la procédure de contrôle de l'application des normes fondamentales de l'OIT (conf. Annexe).

L'assistance a pu suivre une communication spéciale de Mme FOUDA Yolande – Coordinatrice du Projet LUTRENA sur les conventions 138 relative à l'âge minimum d'accès à l'emploi, et 182 sur l'élimination sur les pires formes de travail qui, faut-il le rappeler, font partie des Normes fondamentales.

Monsieur Flavien ZOGO – Administrateur sous-régional du Programme PAMODEC a également fait une présentation sur le PAMODEC II.

### **III- TRAVAUX EN ATELIER**

Les participants se sont penché sur :

1. l'élaboration d'un plan de formation,
2. l'identification des bénéficiaires.

En ce qui concerne le plan de formation, les modules ci-après ont été validés :

- OIT : Organisation et fonctionnement,
- Principes et droits fondamentaux au travail et Normes prioritaires,
- Techniques d'information, de communication et d'éducation,
- Techniques de négociation,
- Procédures et gestion des différends de travail.

S'agissant des bénéficiaires, ont été identifiés :

- des formateurs,
- des parlementaires,
- des Administrations concernées,
- des magistrats et auxiliaires de justice,
- des assesseurs,
- des autorités administratives,
- des inspecteurs du travail,
- des organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs,
- des journalistes,
- des Forces de maintien de l'ordre (Police, Gendarmerie, Armée)
- des travailleurs sociaux,
- des ONG,
- des chefs d'entreprise,
- des délégués du personnel,
- des acteurs du secteur informel

Monsieur l'Administrateur a fait un distinguo entre les bénéficiaires de la formation des formateurs et ceux de la formation ciblée. Les tableaux détaillés desdites formations sont joints en annexe.

### **RECOMMANDATIONS :**

Tout au long des exposés, les participants ont formulé des recommandations au rang desquelles :

- le renforcement du Programme de formation par PAMODEC II,
- l'intégration par le Gouvernement de la formation dans certaines grandes Ecoles et Institutions pilotes (ENAM – Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, EMIA - Ecole Militaire Inter-Armes, ENSP, Institut Nationale du Travailleurs Social),

- la formation continue et le recyclage dans les administrations concernées et dans le corps de métiers,
- l'appropriation et respect des principes et droits fondamentaux du travail tout comme des conventions prioritaires applicables en la matière,
- qu'une session de formation des formateurs plus approfondie soit programmée dans un bref délai et sanctionnée par une attestation du BIT.

### **CEREMONIE DE CLOTURE**

Dans son mot de clôture, Monsieur le Directeur s'est réjoui du bon déroulement des travaux. Il a à cet effet relever les points suivants :

- la portée de la Déclaration : c'est un outil de base pour les Etats ; de plus, elle est obligatoire même pour les Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée ;
- les participants à cet atelier ont un rôle pionnier à jouer, c'est un engagement moral, un corpus de promotion et de vulgarisation de la Déclaration ;
- le séminaire qui s'achève nécessite d'être suivi par les mêmes personnes pour une formation continue et permanente afin d'être la locomotive pour les Normes fondamentales ;
- la régularité et le nombre de participants montre que le sujet est d'importance pour que le PAMODEC innove et crée la différence pour promouvoir la Déclaration...

En fin, Monsieur le Directeur a félicité l'engouement des participants et leur a exhorté à la mise en œuvre et à la divulgation des riches enseignements reçus dans le cadre de la formation des formateurs et sur ce, il a déclaré le séminaire clos.

Fait à Yaoundé, le 16 mai 2007.